

# AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les ordonnances de police suivantes ont été votées par le Conseil communal en date du **22 juin 2021**.

- **Ordonnance de police - Louvain-la-Plage du 1er juillet au 1er août 2021**
- **Ordonnance de police - Retransmission de l'Euro 2021 sur les terrasses**

Ces ordonnances ont été expédiées pour publication et information aux Tribunaux de 1<sup>ère</sup> Instance et de Police.

Le texte de ces ordonnances peut être consulté par le public, à l'Hôtel de Police, rue du Monument 54, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du **24 juin 2021**.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le **23 juin 2021**.

La Directrice générale adjointe,



K. Pire

La Bourgmestre,



J. Chantry